



Commune de Prez
Conseil communal

Message du Conseil communal à l'attention du Conseil général du 12 octobre 2023

Modification du règlement relatif à la distribution d'eau potable (correction terminologique)

Le terme Std utilisé dans le règlement type désigne la surface du terrain déterminant. Le calcul de cette surface est trop compliqué et trop chronophage pour une administration de taille modeste, comme celle de Prez. La différence entre la surface du terrain pondérée par l'IBUS et la surface du terrain déterminant représente trop peu de différence pour investir du temps dans ce calcul compliqué, les données n'étant pas toujours disponibles. Dans la pratique, les communes remplacent de facto la Std par la surface du terrain pondérée par l'IBUS.

Pour cette raison, le Conseil communal souhaite adapter la terminologie à ce qui se pratique en général et aux besoins ainsi qu'à la capacité de travail de la commune et de son administration.

Le Conseil communal

Prez-vers-Noréaz, le 2 octobre 2023